



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
 ◆ ◆ ◆  
**RÉUNION DU MARDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2022**  
 ◆ ◆ ◆  
**PROCES VERBAL LITTERAL**

L'An deux mille vingt-deux, le 01 février, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 26 janvier 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.

M. Rémi PRIEZ, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**PRÉSENTS** : Mme AUGER Stéphanie, M BOREGGIO Sylvain, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, M GROIZELEAU Bruno, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour à partir de 18h20 (dossier 8), M ERRAMMACH Yousseff à partir de 19h00 (dossier 30), M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M JEANNE Emeric, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France, M BARRAL Fernand, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, M BRULARD Thierry, M CAILLEUX Jean-Michel, Mme CANEL Françoise, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAPLAIS Robert, M CHAUVIN Michel, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CONFAIS Stéphane, M CRISTOBAL Florent, M DE LANGHE Christian, M DULONDEL Michel, M FINIX Richard, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GRIPPON Noel, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LE GOFF Hélène, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEON Patricia, M LESELLIER Guy, M LEVERT Cédric, M MAILLARD Jean-Marie, M MAMMERI Rachid, Mme MARAGLIANO Francine, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÉDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, M PIERES Patrick, Mme RIVIERE Eveline, M ROUSSEL Cédric, M SAULNIER Robin, Mme SAVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, Monsieur DANTANT Stéphane suppléant(e) de Madame GUESNET Séverine.

**ONT DONNÉ POUVOIR** : Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Rosine COULONG a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Noel GRIPPON, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Jean-Pierre PAVON a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Monsieur Didier CRETOT a donné pouvoir à Monsieur Emeric JEANNE, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Servane BAYRAM a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX, Madame Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à Monsieur Franck BERNARD, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Madame Dominique SAUVE a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX, Madame Christine LEMONNE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Gérard ASMONTI a donné pouvoir à Monsieur Didier

SCHALLER, Monsieur Geoffrey CUFFAUX-CLAMAMUS a donné pouvoir à Monsieur Christophe CARRETTE, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Brigitte RAMETTE a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Alain NOGARÈDE, Monsieur Abdé ZAYANI a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Madame Marie-Louise DOSSOU-YOVO a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Monsieur Jean-Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Madame Sophie BOCAGE a donné pouvoir à Monsieur Olivier RIGAL-ROY, Monsieur Laurent CORNE a donné pouvoir à Monsieur Patrick PIERES, Monsieur Guillaume ROUGER a donné pouvoir à Madame Isabelle COLLIN, Madame Gabrielle BROCHAND-DULAC a donné pouvoir à Madame Carine BONNARD

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS** : Madame DURANTON Nicole, Madame REVEL Ketty, Monsieur GUILLEN Philippe, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MARQUAIS Raynald, Monsieur MOMPIER Jean-Luc

\*\*\*

### **M. Guy LEFRAND**

M. Priez, si vous voulez bien faire l'appel.

[M. Rémi PRIEZ procède à l'appel des conseillers communautaires.]

Merci M. Priez. Quelle efficacité ! Je vous demanderai de procéder à l'appel la prochaine fois.

Mesdames, messieurs, chers collègues, chers amis, je me fais un plaisir de vous accueillir pour ce premier Conseil communautaire de l'année 2022. Bien que nous soyons le 1<sup>er</sup> février, il n'est pas trop tard pour vous offrir mes vœux de sérénité, de santé, et pour souhaiter que notre assemblée continue à travailler aussi efficacement qu'elle le fait depuis le début de cette mandature.

Mandature qui voit aujourd'hui arriver un nouveau Conseiller communautaire. Comme cela a été fait en Conférence des Maires, je vous demande de bien vouloir accueillir en Conseil communautaire M. Finix qui a accepté la lourde tâche de remplacer M. James.

[L'assemblée applaudit.]

Monsieur le Maire de Sacquenville, soyez le bienvenu. Vous verrez, ici tout se passe bien. N'est-ce pas ?

Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous sommes toujours soumis à la procédure d'urgence sanitaire hybride ; c'est-à-dire que nous avons le droit de nous réunir, mais que nous devons garder nos masques, y compris pendant que nous parlons, et utiliser du gel hydroalcoolique autant que possible. Le quorum est atteint avec un tiers des membres présents ; chacune et chacun d'entre vous a droit à deux pouvoirs.

---

### **Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 14 décembre 2022**

#### **M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, je vous propose pour commencer de bien vouloir adopter le procès-verbal du Conseil communautaire du 14 décembre 2021 qui vous a été envoyé par mail et versé au dossier du présent Conseil. Appelle-t-il des remarques ou des observations ? Je n'en vois pas, il est donc adopté.

*Le Conseil communautaire :*

- **ADOpte** le *procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 14 décembre 2021*.

Je vous demande également, mes chers collègues, de bien vouloir acter la réception du compte-rendu du Bureau communautaire du 18 janvier 2022 que vous avez dû recevoir par mail.

## 1 - Commune de Normanville - Parcelle AB 217 - Cession de Terrain au CFAie

### **M. Guy LEFRAND**

Nous traiterons assez peu de dossiers aujourd'hui, mais des dossiers importants et intéressants pour notre territoire. Nous commençons par le premier d'entre eux qui est assez exceptionnel puisqu'il s'agit de l'agrandissement du CFAie du Val-de-Reuil sur le territoire de Normanville, avec à terme 500 apprentis qui rejoindront notre territoire. Mme Auger.

### **Mme Stéphanie AUGER**

Merci M. le Président. Bonsoir chers collègues.

Le centre de formation des apprentis interconsulaire de l'Eure, actuellement implanté à Val-de-Reuil, est spécialisé dans plusieurs domaines. Fort de son développement dans l'accompagnement et la formation, le CFAie a souhaité élargir son domaine de compétences, notamment dans les secteurs de la mécanique, de la coiffure et de la vente. Pour ce faire, il a cherché à s'implanter ailleurs. Trois villes étaient en concurrence. Évreux a candidaté et a été retenue. Nous avons fait des propositions de terrain ; vous le voyez sur la carte qui est jointe. Y figure un nouveau site à Normanville situé derrière le supermarché Leclerc, sur la voie rapide. Il s'agit d'un terrain d'une superficie de 3 hectares qui intéresse beaucoup le CFAie. Tous les détails vous sont donnés dans la délibération. Dans une optique d'attractivité, nous proposons le prix de 5 euros par mètre carré ; soit 142 000 euros HT. Comme nous en avons discuté en Commission et comme cela nous avait été demandé, nous nous sommes engagés à soutenir à terme l'offre de transport.

### **M. Guy LEFRAND**

Merci. Il s'agit d'un très beau dossier ; probablement un des plus beaux, si ce n'est le plus beau de notre Conseil ce soir. Il n'a l'air de rien mais représente 500 apprentis et 130 salariés sur le secteur en plein développement de Caër, Normanville et Gravigny, avec les Suresettes à proximité. Il s'agit d'une très belle réalisation. Nous pouvons être fiers d'avoir remporté ce marché. Une des raisons qui a conduit à la création de cette antenne à Évreux réside dans le fait que de nombreux apprentis fréquentant aujourd'hui le CFAie de Val-de-Reuil sont originaires d'Évreux. Ce projet permettra de les maintenir sur site, tout en développant de nouvelles propositions dans les domaines de la vente, de la coiffure et de la mécanique automobile. Il ne s'agit donc pas d'entrer en concurrence avec le CFAie de Val-de-Reuil, mais au contraire de le compléter et d'apporter des propositions supplémentaires de formation à nos jeunes sur le territoire.

Y a-t-il des remarques, des observations ? Non ? Ce dossier devrait faire consensus. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Bravo pour ce premier dossier.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **CÈDE** au CFAie ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, la parcelle cadastrée AB 217 sise Route de Louviers à Normanville, d'une surface d'environ 28 390 m<sup>2</sup> au prix hors taxe de 5 €/m<sup>2</sup> augmenté de la TVA, soit un montant de 141 950 € HT, à parfaire ou diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

## 2 - Communes de Gravigny et Normanville - Parc d'activités des Suresettes - Fixation du prix de vente au m<sup>2</sup> des terrains

### **Mme Stéphanie AUGER**

Nous restons à Normanville avec le parc d'activités des Suresettes, dont nous avons déjà parlé. La délibération fixe le prix de vente des terrains. Le Conseil communautaire doit en effet fixer le prix de vente des mètres carrés de notre foncier. Je vous rappelle que l'extension du parc d'activités des Suresettes correspond environ à 8 lots à bâtir sur 3,2 hectares de foncier cessibles. Nous proposons le prix de 40 euros par mètre carré.

La question ayant été posée, les Domaines ont évalué le terrain à 34 euros par mètre carré. Toutefois, la bonne situation du site et les aléas du coût des travaux nous amènent à proposer quelques euros supplémentaires. Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que quasiment toute la zone fait l'objet de demandes de terrain.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Ce projet s'inscrit dans l'équilibre territorial auquel participe l'agglomération. Nous avons mené ce travail avec les maires de Gravigny et de Normanville. Nous sommes aujourd'hui très satisfaits de voir que la demande dépasse l'offre sur ce secteur. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Voilà deux beaux dossiers rapidement menés.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **FIXE** le prix de vente des parcelles du parc d'activités des Surettes, situées sur les communes de Gravigny et de Normanville, à 40€ HT/m<sup>2</sup> et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.*

---

### 3 - Vente d'une aile de Notre-Dame à la CCI Portes de Normandie pour le développement du pôle d'enseignement « Management - marketing - vente » de l'ESCCI

**M. Guy LEFRAND**

Nous continuons encore plus fort.

**Mme Stéphanie AUGER**

Effectivement. Nous sommes dans l'actualité puisque l'inauguration a eu lieu ce matin. Le dossier concerne l'ESCCI qui est le centre de formation post-bac de la CCI situé rue Henri Becquerel, à Évreux. Il connaît une forte croissance et a eu l'opportunité de proposer une nouvelle offre de formation cohérente et attrayante, en partenariat avec l'École de marketing de Normandie (EMN).

**M. Guy LEFRAND**

Management, et non marketing.

**Mme Stéphanie AUGER**

Je me suis trompée ?

**M. Guy LEFRAND**

Management.

**Mme Stéphanie AUGER**

Pardon. Il est écrit marketing. Excusez-moi : l'École de management de Normandie.

**M. Guy LEFRAND**

Créée en 1871.

**Mme Stéphanie AUGER**

Tout à fait. Au moment où nous avons assis la République, si j'ai bien écouté. Cette école connaît donc une forte croissance quant aux domaines de formation. Il s'agit d'une belle formation sur le territoire. Nous avons en effet appris qu'elle se développait à Oxford, Dublin ou Dubaï. La compter sur le territoire est une véritable chance.

La CCI cherchait des locaux, et nous nous sommes très vite positionnés pour l'accompagner. Le Président a proposé la vente du premier étage de l'aile de l'école Notre-Dame, à l'endroit où se situe le futur conservatoire et l'école de dentisterie. Cette ancienne école proche de la gare est un site qui se prête au projet. La CCI a été enthousiasmée par cette proposition.

Nous lui proposons donc à la vente un espace de 900 m<sup>2</sup> situé au-dessus de l'actuelle dentisterie, ainsi qu'une réserve de 150 m<sup>2</sup> me semble-t-il, au deuxième étage. Nous sommes en conformité avec le prix au mètre carré proposé par les Domaines pour ce bâtiment (450 euros). Le prix de vente total s'élève à 532 710 euros et comprend également la vente d'un terrain de 800 m<sup>2</sup> destinés à d'éventuels stationnements.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Rien à ajouter : notre territoire compte une nouvelle offre de formation supérieure. Nous n'arrêtons pas les bonnes nouvelles en ce moment, cela fait du bien.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** de vendre à la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie un ensemble de 1184 m<sup>2</sup> au total de bâtiment et 800 m<sup>2</sup> de terrain au niveau de l'école Notre-Dame d'Évreux, sise 6 rue du chantier, pour implanter la filière management, marketing et vente de l'ESCCI, pour un montant total de 532 710 €, hors frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique ; **AUTORISE**, dès l'effectivité de la présente délibération, la CCI et toute entreprise mandatée par elle à effectuer les opérations d'études et de travaux dans les locaux vendus de Notre-Dame et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

#### **4 - Aide à l'immobilier d'entreprise - SCI SPAC - Construction d'un bâtiment**

**M. Guy LEFRAND**

Voici un dossier plus classique.

**Mme Stéphanie AUGER**

Vous trouverez le texte sur table dans la mesure où une erreur a été relevée dans deux ou trois phrases qui reprenaient une ancienne délibération. Cela ne change rien aux délibérés qui concernent les sociétés RC Terrassement et MG Batim situées dans la ZAC de la Croix Prunelle à Saint-André-de-l'Eure. Ces deux entreprises emploient aujourd'hui huit salariés. Elles ont pour activité le terrassement, l'assainissement ainsi que l'aménagement, et connaissent une forte croissance depuis cinq ans. Les locaux loués ne correspondant plus à leurs besoins, elles ont acquis une parcelle en 2019 afin d'y construire un bâtiment neuf de 1 000 m<sup>2</sup>. Elles nous avaient adressé à l'époque une demande d'aide à l'immobilier d'entreprise ; laquelle leur avait été accordée. Compte tenu de la crise sanitaire, elles ont souhaité démarrer les travaux au plus vite. Nous examinons la délibération portant sur cette aide aujourd'hui, mais le bâtiment est déjà en cours de construction. La demande a bien été faite avant le début de la construction, comme l'exige le règlement. Nous proposons à cette entreprise une aide de 43 000 euros en avance remboursable (prêt à taux zéro), ainsi qu'une subvention de 25 000 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE**, dans le cadre de la construction d'un bâtiment, une aide à l'immobilier d'entreprises à la SCI SPAC ou à son représentant légal dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 43 000 € ; **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à la SCI SPAC ou à son représentant légal dans le cadre d'une subvention d'un montant de 25 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout avenant ou document éventuel à intervenir dans ce cadre.

#### **5 - Aide à l'immobilier d'entreprise - Imprimerie Vert Village - Extension d'un bâtiment**

**M. Guy LEFRAND**

Même chose pour Vert Village.

**Mme Stéphanie AUGER**

Vert Village est une entreprise familiale de conception et d'impression de documents créée par Jean-Marie Hennequez ; lequel la gère aujourd'hui avec son fils, Paul Hennequez. Ils souhaitent répondre à d'autres clients et élargir leur offre. Pour ce faire, ils ont besoin d'un nouveau parc de machines et d'étendre leur bâtiment actuel. Ils nous demandent une aide à l'immobilier d'entreprise. Nous leur proposons une avance remboursable d'un montant de 50 000 euros, ainsi qu'une subvention de 20 000 euros, permettant de créer à terme deux emplois supplémentaires.

**M. Guy LEFRAND**

Le vote est-il identique à celui de la délibération précédente mes chers collègues ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **OCTROIE**, dans le cadre de l'extension de son bâtiment, une aide à l'immobilier d'entreprises à l'imprimerie VERT VILLAGE dans le cadre d'une avance remboursable d'un montant de 50 000 € ; **OCTROIE** une aide à l'immobilier d'entreprises à l'imprimerie VERT VILLAGE dans le cadre d'une subvention d'un montant de 20 000 €.

**6 - Partenariat EPN / Pôle de compétitivité Cosmetic Valley - Subvention 2022****M. Guy LEFRAND**

Une subvention pour la Cosmetic Valley.

**Mme Stéphanie AUGER**

Oui, la même somme est proposée dans le cadre du partenariat habituel : 15 000 euros. Je ne présente plus le pôle de compétitivité Cosmetic Valley. Le partenariat et les objectifs sont déclinés dans la délibération. Nous avons consacré une partie au bilan. Cette démarche est portée par Monsieur Mabire. Nous sommes à votre disposition si vous avez des questions. Nous nous situons toujours dans l'emploi et la formation afin de positionner le territoire sur cette filière importante dans le fameux croissant de la Cosmetic Valley.

**M. Guy LEFRAND**

Il s'agit d'un beau partenariat qui fonctionne bien. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je considère que ce dossier est accepté. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'association Cosmetic Valley, pour l'année 2022, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

**7 - Partenariat EPN / Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie - Convention triennale 2022-2024****M. Guy LEFRAND**

Enfin, deux partenariats avec les chambres consulaires.

**Mme Stéphanie AUGER**

Cette convention classique avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI) a été revue et refondue. Quatre grands axes y figurent : le foncier d'entreprise avec une nouvelle vision de l'offre foncière, mais aussi du traitement des friches ; les actions en faveur du commerce ; la conduite d'événements ; l'accompagnement, notamment par rapport à l'instruction des demandes FISAC avec la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA). Cette convention est triennale ; les montants sont identiques depuis le départ, à savoir 120 000 euros sur trois ans, soit trois versements de 40 000 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Pas de demande de prise de parole ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Pardon. Monsieur Gilles souhaite intervenir.

**M. Hervé GILLES**

Bonjour à tous. Je suis épaté par toutes ces avancées structurelles sur notre territoire. Je pense que nous devrions les faire connaître davantage à nos habitants. En Conseil ou en Commission, nous sommes avertis de ce qui va se mettre en place ; mais je pense qu'en termes de communication, il est important de le porter à la connaissance de nos habitants, au niveau de notre territoire. Nous en sommes informés en tant que professionnels, mais je pense que nos administrés devraient l'être aussi. Il importe de communiquer et de diffuser correctement ces informations. Des relais existent, mais l'administré lambda n'est pas au fait de toutes ces avancées.

## M. Guy LEFRAND

Vous avez raison Monsieur Gilles : nous sommes de très mauvais politiciens, dans le sens où nous faisons plus que nous ne parlons. Nous agissons plus vite que nous ne le faisons savoir. Vous avez raison : nous devons progresser au niveau de la communication. Les dossiers s'enchaînent si vite et nous avançons à une telle vitesse en ce moment, comme vous le soulignez, qu'il est parfois difficile de communiquer. Certains sont de grands professionnels de la communication politique. Nous sommes quant à nous très mauvais en la matière ; mais nous allons tenter de faire des efforts.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **APPROUVE** la mise en œuvre d'un partenariat triennal entre la CCI PN et EPN, **FIXE** le montant de la participation financière d'Évreux Portes de Normandie à 120 000 € pour les 3 ans et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat à intervenir et ses éventuels avenants.

## 8 - Partenariat EPN - Chambre des Métiers et de l'Artisanat Normandie 27 - Subvention 2022

### M. Guy LEFRAND

Nous revenons à la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA).

### Mme Stéphanie AUGER

Le partenariat avec la CMA porte sur le même montant que l'année précédente, à savoir 15 000 euros. Il concerne des actions de promotion de l'entrepreneuriat et de l'artisanat, notamment en matière de formation pour la montée en compétence des artisans dans le domaine du numérique. Il vise également l'instruction du FISAC, et l'accompagnement sur le programme Action Cœur de Ville. Le détail de ce partenariat figure dans la délibération. Nous avons reçu en Commission une demande de bilan. Il est vrai qu'il figure d'habitude dans la convention. Il s'agit d'un oubli. Ce bilan est à disposition si certains d'entre vous le souhaitent. Il sera réintégré au dossier l'année prochaine. Le montant est ici de 15 000 euros, comme à l'accoutumée.

### M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **OCTROIE** une subvention de 15 000€ à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure (CMAN27) pour l'année 2022 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que tout contrat ou avenant éventuel intervenant dans ce cadre.

## 9 - Commune d'ÉVREUX - Cité Lafayette - Convention tripartite de rétrocession

### M. Guy LEFRAND

Nous passons avec Monsieur Hubert à cinq délibérations quasiment identiques.

### M. Xavier HUBERT

Merci Monsieur le Président. Bonsoir à tous.

Ces cinq délibérations quasiment identiques relèvent d'une technique que vous connaissez bien. En effet, lorsqu'un lotissement est construit, nous pouvons : soit laisser se créer une association syndicale libre composée de l'ensemble des propriétaires ; soit conclure dès l'origine une convention de rétrocession préalable entre l'aménageur, la commune d'implantation et notre agglomération. Cette convention prévoit que les parties communes seront rétrocédées à la Ville à l'issue de la réalisation du lotissement, et qu'EPN pourra gérer les réseaux dans la limite de ses compétences. Elle permet à EPN de s'assurer, en cours de construction, de la réalisation de l'opération conformément aux prescriptions techniques de ses services et de la qualité requise notamment des réseaux d'eaux, d'assainissement et de voirie.

La première délibération illustre ces propos. Elle porte sur un projet emblématique pour l'agglomération et la commune d'Évreux : la cité Lafayette. Comme vous le savez, la société GARIM s'est vue confier par EPN la réalisation de ce projet.

Si vous en êtes d'accord, nous allons signer une convention tripartite de rétrocession entre la Ville (commune d'implantation), EPN (pour ses compétences) et la société GARIM ; autorisant ainsi, à l'issue de l'opération, la rétrocession en propriété à la Ville d'Évreux, et en exploitation - si l'on peut dire - à EPN.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Cela nous permettra aussi de nous assurer de la conservation des éléments environnementaux majeurs sur ce site.

**M. Xavier HUBERT**

Tout à fait.

**M. Guy LEFRAND**

Mme Beauvillard ne prend pas part au vote. Y a t-il des oppositions ? Y a t-il des abstentions ?

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **ACCEPTE (Mme BEAUVILLARD ne prend pas part au vote) la reprise par Évreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements de la cité Lafayette porté par la société CITÉ LAFAYETTE PROJECT, représentée par son Président, Patrick ROUSSEL, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Évreux Portes de Normandie, la Ville d'Évreux et la société CITÉ LAFAYETTE PROJECT, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.*****

### **10 - Commune de LA COUTURE-BOUSSEY - Lotissement La Clairière - Convention tripartite de rétrocession**

**M. Guy LEFRAND**

Nous traitons du même sujet s'agissant de La Couture-Boussey.

**M. Xavier HUBERT**

Tout à fait. À La Couture-Boussey, le lotissement La Clairière comporte 40 lots à bâtir sur 3 hectares environ. Nous vous proposons une convention tripartite de rétrocession entre la commune, EPN et l'aménageur, à savoir la SAS Viabilis Qualité du Territoire.

**M. Guy LEFRAND**

Le vote est-il identique à celui de la délibération précédente mes chers collègues ? Même vote.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **ACCEPTE la reprise par Évreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement La Clairière, porté par la SAS VIABILIS QUALITÉ DU TERRITOIRE, sous la référence PA 27 183 19 I 001 relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Évreux Portes de Normandie, la commune de la Couture-Boussey et la SAS VIABILIS QUALITÉ DU TERRITOIRE, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.*****

### **11 - Commune de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE - Lotissement Le Point du Jour - Convention tripartite de rétrocession**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant concerne Saint-André-de-l'Eure.

**M. Xavier HUBERT**

Oui, le lotissement Le Point du Jour compte 47 lots individuels à usage d'habitation et 47 lots destinés à des logements aidés, dont 19 en accession sociale, 28 en locatif social ; et ce, sur deux parcelles de l'ordre de 4 hectares. La société Acanthe réalise ce lotissement.

**M. Guy LEFRAND**

Le vote est-il identique à celui de la délibération précédente mes chers collègues ? Même vote.



*Le Conseil communautaire :*

☞ **ACCEPTE** la reprise par Évreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement Le Point du Jour, porté par la SAS ACANTHE, sous la référence PA 27 507 21 F0001 relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Évreux Portes de Normandie, la commune de Saint-André-de-l'Eure et la SAS ACANTHE, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

## **12 – Commune de SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE - Lotissements Mare Bourgeois 1 et 2 et Capucines – Convention tripartite de rétrocession**

**M. Guy LEFRAND**

Il s'agit toujours de Saint-André-de-l'Eure par rapport à de vieux lotissements.

**M. Xavier HUBERT**

Ces vieux lotissements étaient toujours gérés par le Cabinet Villain, représenté par Christophe DANIEL, propriétaire et gestionnaire des VRD dans deux lotissements situés à Saint-André-de-l'Eure : le lotissement Mare Bourgeois 1 et 2, et le lotissement des Capucines. Nous répondons à une demande de la commune de Saint-André-de-l'Eure qui souhaite que cette rétrocession intervienne à son profit, après que des diagnostics techniques soient réalisés par l'agglomération afin de vérifier la qualité des différents réseaux.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Y a-t-il des prises de parole ?

**M. Michel DULONDEL**

Oui, Michel Dulondel, maire du Mesnil-Fuguet, charmant village que tout le monde connaît. N'y a-t-il pas d'avis favorable de la première commission ? La place manquait peut-être pour le faire figurer.

**M. Guy LEFRAND**

Cela a été rattaché... Allez-y.

**M. Xavier HUBERT**

Cette remarque est juste. J'ai oublié de signaler que la première commission n'a pas examiné spécifiquement cette demande ; laquelle a été rattachée à celle de la commune. Le dossier est maintenant prêt à être examiné. Il n'a été rendu ni avis favorable ni avis défavorable.

**M. Guy LEFRAND**

Ce dossier a été rattaché à la demande de la commune de Saint-André-de-l'Eure. Cette remarque est tout à fait juste. Le vote est-il malgré tout identique à celui de la délibération précédente mes chers collègues ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ACCEPTE** la reprise par Évreux Portes de Normandie, à l'issue de la réalisation des derniers travaux correctifs, des différents équipements du lotissement dit « la mare bourgeois 1 et 2 » sis rues Don Quichotte, des Marionnettes, des Flamants, de l'Aurore, rue de l'Envol, de l'Harmonie et du lotissement dit « des capucines », rue des Capucines à Saint-André-de-l'Eure, jusqu'à leurs propriétés et gérés par le Cabinet Villain, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Évreux Portes de Normandie, la commune de Saint-André-de-l'Eure et le Cabinet Villain, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

## **13 - Commune de SASSEY - Lotissement Le Grand Jardin - Convention tripartite de rétrocession**

**M. Guy LEFRAND**

Le dernier dossier concerne Sassey.

**M. Xavier HUBERT**

À Sassey, le lotissement Le Grand Jardin...

**M. Guy LEFRAND**

Un joli nom.

**M. Xavier HUBERT**

En effet. Ce lotissement compte 16 lots à bâtir sur près de deux hectares. La SAS Drakkar Développement est l'aménageur avec lequel nous pouvons signer cette convention tripartite. Un avis favorable de la première commission a été rendu.

**M. Guy LEFRAND**

Bien. Êtes-vous satisfait M. Dulondel ? Le vote est-il identique à la délibération précédente mes chers collègues ? Même vote. Je vous remercie. Merci pour votre célérité M. Hubert.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ACCEPTE** la reprise par Évreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement dit Le Grand Jardin, porté par la SAS Drakkar Développement, sous la référence PA 27 615 19 F0001, relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Évreux Portes de Normandie, la commune de Sassey et la SAS Drakkar Développement, ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

#### **14 - Service d'aide à la mobilité SAMIBUS – Règlement**

**M. Guy LEFRAND**

Mme Maragliano.

**Mme Francine MARAGLIANO**

Bonsoir mes chers collègues. Je souhaitais vous présenter la modification du règlement intérieur du SAMIBUS. Comme vous le savez peut-être, la loi sur les mobilités (loi LOM) a été modifiée en 2019. Tout le travail que nous avons mené depuis 2014 a dû être revu afin de respecter les nouveaux textes de loi. Concrètement, cela signifie que certaines personnes titulaires de la carte Mobilité n'auront plus à passer devant la Commission que nous avons mise en place. La gratuité pour les accompagnateurs n'avait pas non plus été mise en place dans le premier règlement. En outre, quelque chose de tout à fait nouveau est à signaler : les touristes au sens très large, les enfants qui n'habitent pas Évreux mais qui y viennent occasionnellement, les aidants ou les membres de la famille n'auront plus besoin de passer devant la Commission pour pouvoir utiliser le SAMIBUS. L'occasion m'étant donnée, je voudrais également préciser que depuis la création du nouveau règlement, nous avons multiplié par trois le nombre de déplacements. Nous nous situons à plus de 10 000 réservations et trajets. Bien qu'en 2021, la crise sanitaire ait quelque peu limité les choses, nous avons élargi le public : les personnes âgées de plus de 80 ans peuvent bénéficier du SAMIBUS porte-à-porte pour l'ensemble des communes de notre territoire. Ce dispositif favorise un lien social d'autant plus abîmé par les périodes de pandémie que nous connaissons et constitue un véritable succès que beaucoup de collectivités nous envient et copient.

**M. Guy LEFRAND**

Présenté de la sorte, ce dossier suscite-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **APPROUVE** les termes du nouveau règlement du service d'aide à la mobilité SAMIBUS qui instaure :

- La gratuité pour les accompagnateurs de personnes en situation de handicap dans le cadre du service Samibus,
- Un accès direct, sans conditions, au service Samibus pour les personnes :
  - Titulaires d'un titre suivant :
    - ❖ GIR 1, GIR 2, GIR 3 et GIR 4 ;
    - ❖ CMI « Invalidité » (avec un taux supérieur à 80%) ;
  - Agées de 80 ans ou plus.

---

## **15 - Partenariat EPN - Polepharma - Subvention 2022**

**M. Guy LEFRAND**

M. Mabire.

**M. Arnaud MABIRE**

Bonsoir chers collègues. Je vais vous présenter trois délibérations très classiques.

La première concerne Polepharma qui est un cluster d'entreprises pharmaceutiques et d'organismes parties prenantes à toute la chaîne de valeur du médicament. Polepharma est le premier bassin européen de production pharmaceutique : il représente 60 % de la production de médicaments en France et près de 72 000 emplois dans la filière, dont 20 000 en Normandie. Depuis 2017, l'agglomération Évreux Portes de Normandie soutient le cluster Polepharma sur la base d'un partenariat pluriannuel. Le dernier a été signé l'année dernière pour trois ans. Le programme 2022 prévoit : l'organisation d'un séminaire sectoriel à destination des élus et des chefs d'entreprises ; la tenue de la 3<sup>ème</sup> édition du congrès BIOTESTING ; la mise en œuvre d'ateliers de bonnes pratiques, de webinaires, d'opérations de découverte et de promotion des métiers et des emplois de la filière pharmaceutique ; et enfin, la promotion du territoire et de l'offre de formation locale dans le secteur pharmaceutique. Depuis 2017, EPN apporte son soutien à Polepharma à hauteur de 50 000 euros. Je vous propose de lui octroyer la même aide au titre de l'année 2022.

**M. Guy LEFRAND**

Il s'agit d'un très beau partenariat. Polepharma a vraiment bien intégré l'agglomération d'Évreux au sein du cluster qui était surtout développé sur la région Centre-Val de Loire et sur le secteur de Val-de-Reuil. Aujourd'hui, ce partenariat réussit beaucoup à notre territoire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'association Polepharma pour l'année 2022, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.*

---

## **16 - Soutien aux structures de transferts technologiques (PFT N2S et PRAXENS) - Subvention 2022**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier concerne le soutien aux structures.

**M. Arnaud MABIRE**

Évreux Portes de Normandie agit pour favoriser le transfert technologique des produits de la recherche et pour promouvoir les recherches menées sur le territoire. Ce dernier compte deux plateformes technologiques :

- N2S (Normandie Sécurité Sanitaire) qui a pour objectifs de favoriser les projets collaboratifs entre partenaires privés et publics, d'offrir un guichet unique aux industriels en proposant des projets ou des prestations de recherche et de développement industriel ;
- le Centre de ressources technologiques (CRT) PRAXENS qui apporte un appui technologique aux PME et PMI, développe une activité de R&D et assure une mission de transfert entre la recherche académique et l'industrie dans les domaines des produits alimentaires et des cosmétiques (dont nous avons parlé précédemment).

En intervenant auprès des étudiants d'Évreux, mais aussi de Normandie, PRAXENS concourt à faire du site universitaire d'Évreux un lieu d'enseignement de pointe et d'excellence dans les filières bio-industrielles.

Comme tous les ans, il vous est demandé d'apporter un soutien en fonctionnement de 11 000 euros à N2S et de 16 000 euros à PRAXENS ; ainsi qu'un soutien en investissement de 4 000 euros pour PRAXENS.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Il s'agit de dossiers récurrents.

**M. Arnaud MABIRE**

En effet. Dans le cadre du projet PAT, nous regardons aussi comment PRAXENS peut valider certaines filières de production de denrées alimentaires. Nous nous sommes donc rapprochés de ce laboratoire, dont c'est une des missions.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement à la PFT N2S à hauteur 11 000€ sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif ; **OCTROIE** une subvention à PRAXENS à hauteur 16 000 € en fonctionnement et de 4000 € en investissement, sous réserve de l'inscription au budget primitif et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à passer avec la PFT N2S et PRAXENS, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.*

**17 - Soutien aux instances locales de la recherche - Subventions 2022****M. Guy LEFRAND**

Nous traitons cette fois du soutien à la recherche.

**M. Arnaud MABIRE**

La délibération porte sur la recherche universitaire locale. Évreux compte quatre grands laboratoires universitaires :

- le LMSM qui vient de fusionner avec l'U2RM de Caen pour former le laboratoire de communication bactérienne stratégie antifongique ; lequel constitue, au-delà de ce nom quelque peu complexe, un rapprochement entre deux grands laboratoires ;
- le laboratoire de chimie organique et analytique (COBRA) ;
- un laboratoire biomatériaux et modèles matriciels pour l'adaptation tissulaire qu'un groupe d'élus enthousiastes a pu visiter (ces visites seront probablement reconduites parce qu'EPN renferme de véritables pépites sur son territoire) ;
- le laboratoire en sciences de gestion Normandie Innovation Marché Entreprise Consommation (NIMEC) qui anime une série de conférences universitaires de haut niveau en sciences sociales depuis octobre au sein du site rénové de Tilly, et qui demande un soutien supplémentaire afin d'organiser à Évreux un colloque à portée nationale sur le thème du marketing territorial.

Il vous est proposé de soutenir les projets des laboratoires listés dans la délibération à hauteur de 45 000 euros en fonctionnement, et de 21 000 euros en investissement.

**M. Guy LEFRAND**

Merci de maîtriser aussi parfaitement ces sujets M. Mabire ; cela n'est pas si évident. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **OCTROIE** pour 2022 à l'Université de Rouen Normandie, au titre des laboratoires suivants : le Laboratoire de Communication Bactérienne Stratégie Antifongique (ex. LMSM EA 4312), l'équipe du laboratoire de chimie organique et analytique (UMR 6014 COBRA), l'équipe BIOMatériaux et Modèles Matriciels pour l'Adaptation Tissulaire (UMR 6270 CNRS PBS) et l'équipe du laboratoire en sciences de gestion : Normandie Innovation Marché Entreprise Consommation (NIMEC), sous réserve de l'inscription des crédits au **budget primitif, une subvention en fonctionnement d'un montant total de 45 000 € et une** subvention en investissement d'un montant total de **21 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à passer avec l'Université de Rouen Normandie, au titre des laboratoires de recherche ainsi que tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.***

**18 - Logement Familial de l'Eure - Commune d'Évreux - QPV de Navarre - Réhabilitation Immeuble LIMOUSIN - Garanties d'emprunts****M. Guy LEFRAND**

Voici quelques dossiers de garanties d'emprunts et de subventions communautaires.

M. Bernard.

**M. Franck BERNARD**

Bonsoir à tous.

Le Logement familial de l'Eure réalise une opération de réhabilitation du groupe d'immeubles Limousin et Périgord qui comptent 40 logements collectifs au sein du quartier prioritaire de Navarre. La présente délibération porte sur l'immeuble Limousin. Cette opération à dominante énergétique, inscrite dans le Plan stratégique de patrimoine, vise à améliorer le confort de vie des locataires. L'axe majeur de cette opération est l'économie d'énergie. Après travaux, l'étiquette énergétique passera d'E à B, avec un gain d'économie de 66 %. Le Logement familial de l'Eure sollicite EPN à titre dérogatoire pour l'obtention d'une garantie de 40 % des deux emprunts d'un montant total de 575 396 euros contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir octroyer au Logement familial de l'Eure une garantie communautaire à hauteur du taux dérogatoire de 40 % des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant total de 575 396 euros, soit une garantie de 230 158,40 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Je précise que Mme Bayram ne prendra pas part à ce vote, ni à ceux qui suivent sur le même sujet. Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DÉCIDE (Mme BAYRAM ne prend pas part au vote) l'octroi au Logement Familial de l'Eure d'une garantie communautaire à hauteur du taux dérogatoire de 40% des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant total de 575 396 €, soit une garantie de 230 158,40 €, selon les modalités ci-dessous exposées.***

**Article 1 :**

*L'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie accorde sa garantie à hauteur de 40,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 575 396,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 130314 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.*

*La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 230 158,40 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.*

*Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.*

**Article 2 :** *La garantie est apportée aux conditions suivantes.*

*La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.*

*Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.*

**Article 3 :**

*Le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.*

**19 - Logement Familial de l'Eure - - Commune d'Évreux - QPV de Navarre - Réhabilitation Immeuble LIMOUSIN - Subvention communautaire**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant concerne le même immeuble pour la subvention communautaire.

M. Bernard.

**M. Franck BERNARD**

Il s'agit en effet d'une demande de subvention communautaire.

Le Logement familial de l'Eure réalise une opération de réhabilitation du groupe d'immeubles Limousin et Périgord comprenant 40 logements collectifs situés sur le même quartier prioritaire de Navarre. La présente délibération porte sur l'immeuble Limousin qui comprend 24 logements (T2, T3 et T4). Cette opération à dominante énergétique inscrite dans le Plan stratégique de patrimoine vise à améliorer le confort de vie des locataires. Les économies d'énergie attendues sont importantes avec une évolution de l'étiquette énergétique d'E à B. Afin de financer cette opération dont le prix de revient s'élève à 804 396 euros, en complément des fonds propres et emprunts, le Logement familial de l'Eure sollicite une subvention auprès d'EPN qui correspond à 10 % des travaux, hors taxes et hors honoraires. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir octroyer une subvention de 68 000 euros au Logement familial de l'Eure dans le cadre de l'opération de réhabilitation des 24 logements collectifs de l'immeuble Limousin.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Le vote est-il identique à celui de la délibération précédente mes chers collègues ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ DÉCIDE (Mme BAYRAM ne prend pas part au vote) l'octroi d'une subvention de 68 000,00 € au Logement Familial de l'Eure dans le cadre de l'opération de réhabilitation des 24 logements collectifs de l'immeuble Limousin.*

---

## **20 - Logement Familial de l'Eure - Commune d'Évreux - QPV de Navarre - Réhabilitation Immeuble Périgord - Garanties d'emprunts**

**M. Guy LEFRAND**

Après le Limousin, nous passons au Périgord.

**M. Franck BERNARD**

Tout à fait. Il s'agit ici d'une garantie d'emprunt. De la même manière, l'opération citée précédemment est réalisée par le Logement familial de l'Eure au sein de l'immeuble Périgord. L'axe majeur de cette opération réside dans l'économie d'énergie. Après travaux, l'étiquette énergétique escomptée sera de B au lieu de D, avec un gain énergétique de 62 %. Le Logement familial de l'Eure sollicite EPN à titre dérogatoire pour l'obtention d'une garantie de 40 % des deux emprunts d'un montant total de 390 655 euros contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir octroyer au Logement familial de l'Eure une garantie communautaire à hauteur du taux dérogatoire de 40 % des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant total de 390 655 euros, soit une garantie de 156 262 euros.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Ces délibérations n'ont l'air de rien, mais au moment où il est question de développement durable et d'explosion des coûts de l'énergie, nous participons à l'accompagnement réel de nos habitants. Au-delà de la garantie des emprunts, il s'agit de faciliter la maîtrise de l'énergie et la diminution des frais énergétiques pour les familles de ces immeubles. Cela représente donc un travail concret sur le développement durable et l'accompagnement des plus précaires d'entre nous en matière de facture énergétique.

Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ DÉCIDE (Mme BAYRAM ne prend pas part au vote) l'octroi au Logement Familial de l'Eure d'une garantie communautaire à hauteur du taux dérogatoire de 40 % des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant total de 390 655,00 €, soit une garantie de 156 262,00 €, selon les modalités ci-dessous exposées.*

**Article 1 :**

*L'assemblée délibérante d'Évreux Portes de Normandie accorde sa garantie à hauteur de 40,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 390 655,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 129597*

*constitué de 2 Ligne(s) du Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 156 262,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.*

*Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.*

**Article 2 :** *La garantie est apportée aux conditions suivantes.*

*La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.*

*Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.*

**Article 3 :**

*Le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.*

---

## **21 - MonLogement27 - Commune d'Évreux - QPV de La Madeleine - Réhabilitation Immeubles Marronnier et Platane - Subvention communautaire**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant concerne les immeubles Marronnier et Platane.

**M. Franck BERNARD**

Nous changeons de bailleur : MonLogement27 demande une subvention communautaire. Dans le cadre du programme de réhabilitation de son parc de logements, Monlogement27 engage la réhabilitation des immeubles Marronnier et Platane situés rue Voltaire au sein du quartier de La Madeleine, à Évreux. La présente campagne de travaux, à dominante énergétique, vise d'une part à améliorer le confort de vie des locataires, et d'autre part à améliorer la sécurité des habitants du quartier. Les travaux visent à améliorer l'étiquette énergétique d'E à C ainsi que le confort de vie des locataires via :

- l'isolation thermique par l'extérieur avec des matériaux pérennes dans le temps ;
- le remplacement de toutes les menuiseries extérieures avec volets roulants ;
- le remplacement des garde-corps ;
- le traitement des soubassements ;
- la protection de la toiture-terrasse.

La répercussion des travaux sur les charges sera neutre pour les locataires, la quittance globale (loyer et charges de chauffage) ne devant pas être modifiée. Afin de financer cette opération dont le prix de revient s'élève à 3 079 269,50 euros en complément des fonds propres et emprunts, MonLogement27 sollicite une subvention auprès d'EPN qui représente 10 % des travaux, hors taxes et hors honoraires. Les emprunts feront l'objet d'une sollicitation de garantie. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir octroyer une subvention d'un montant de 268 510 euros à MonLogement27 dans le cadre de l'opération de réhabilitation des 96 logements collectifs des immeubles Marronnier et Platane à Évreux.

**M. Guy LEFRAND**

Je précise que Mme Beauvillard, Présidente de MonLogement27, ne prendra pas part au vote. Le vote est-il identique à celui de la délibération précédente mes chers collègues ?

Je vous remercie. Merci M. Bernard.

Oui, allez-y.

**M. Cédric LEVERT**

Bonsoir à tous. Excusez-moi, mais s'agissant des 10 %, si je ne me trompe pas, il convient de déduire les subventions du Département et les fonds propres. Or, 10 % de cette somme ne correspondent pas au montant indiqué.

**M. Guy LEFRAND**

Les chiffres présentés sont hors taxes et hors honoraires me semble-t-il. Sous réserves, cela sera précisé. Mais selon moi, il s'agit de 10 % hors taxes et hors honoraires. Le calcul précis vous sera communiqué. Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** (Mmes **BEAUVILLARD** et **BAYRAM** ne prennent pas part au vote) l'octroi d'une subvention d'un montant de 268 510,00 € à MonLogement27 dans le cadre de l'opération de réhabilitation des 96 logements collectifs des immeubles Marronnier et Platane à Évreux et **DÉCIDE** l'inscription des crédits de paiement sur deux exercices selon le calendrier ci-après :

- 50 % en 2023 ;

- 50 % en 2024 ; étant précisé que le versement du solde sera réajusté en fonction du coût réel de fin d'opération, si celui-ci est inférieur à celui mentionné dans la présente délibération.

## **22 - Fonctionnement Petite enfance - Conventions de prestations de services entre Évreux Portes de Normandie et la commune d'Huest et le SIVU CIGALE**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant, M. Royoux.

**M. Claude ROYOUX**

Merci M. le Président. Bonsoir à tous.

Dans le cadre du fonctionnement de la compétence « Petite Enfance » il convient de formaliser par conventions les relations entre l'agglomération Évreux Portes de Normandie, la commune de Huest et le SIVU Cigale situé à Angerville-la-Campagne pour la mise à disposition des structures nécessaires. Les prestations fournies par la commune de Huest et le Sivu Cigale seront remboursées par Évreux Portes de Normandie. Ces conventions prendront effet au 1er janvier 2021 (il s'agit donc d'une régularisation) pour s'achever au 31 décembre 2021, mais elles pourront être renouvelées deux fois par tacite reconduction pour une période d'un an. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que les avenants éventuels à intervenir. Tout simplement.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Il s'agit en effet de règlements intérieurs très techniques. Je suppose qu'il n'existe pas de sujet particulier. Y a-t-il des oppositions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes des conventions de prestations de services de la partie des bâtiments de la Micro-crèche de Huest et du SIVU Cigale nécessaires à l'exercice de la compétence Petite Enfance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** lesdites conventions ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

## **23 - Convention unique de mutualisation**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle la création d'une convention unique de mutualisation. Vous le savez, quand nous sommes arrivés en 2014, il existait deux silos qui ne communiquaient pas : la Ville d'Évreux et l'agglomération qui s'appelait à l'époque GEA. Toutes les fonctions étaient dédoublées (deux DGS, deux directeurs des affaires financières, deux DSI, deux directeurs financiers) et personne ne se parlait.

À partir de 2015, nous avons fait le choix de mutualiser progressivement les services qui pouvaient l'être, ainsi que la chaîne de commandement si j'ose dire. Nous arrivons à la fin du processus de mutualisation que nous avons voté ensemble : désormais, nous comptons un seul DGS, une seule direction financière, une seule direction des ressources humaines, etc. Il existe aujourd'hui des services entièrement dédiés à la Ville d'Évreux, d'autres entièrement dédiés à l'agglomération, et beaucoup qui sont partiellement mutualisés. Au fur et à mesure de ces mutualisations, nous avons signé à chaque fois des conventions : 70 depuis 2015, ce qui est particulièrement difficile à gérer. Une cinquantaine d'entre elles sont encore actives aujourd'hui. Certaines concernent des services ou des organisations qui n'existent plus.



Il est donc apparu nécessaire de faire un effort de simplification administrative. Parfois, lorsqu'il est question de simplification administrative au sommet de l'État, un nouvel échelon est créé. Ici, nous avons fait le choix inverse : nous vous proposons de passer d'une cinquantaine de conventions actives à une seule ; laquelle régira l'ensemble des ressources humaines entre les services de la Ville d'Évreux et ceux de l'agglomération. Cette convention unique représente un travail colossal. Je tiens à remercier les services, notamment ceux des ressources humaines. Pendant des mois, ils ont dû aller chercher au fond du maquis administratif pour retrouver toutes les conventions et pouvoir vous présenter aujourd'hui le résultat de ce travail de fond. Je souhaite également remercier M. Bouillie, Adjoint aux finances à Évreux, et M. Groizeleau, Vice-président en charge des finances, qui ont œuvré avec les services pour aboutir à une convention claire et précise qui permet de savoir exactement où nous en sommes, qui fait quoi et qui paie quoi. Cette proposition définitive est aujourd'hui soumise à votre approbation.

Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des observations ?

Pour information, la convention a été délibérée et votée hier en Conseil municipal d'Évreux, à l'unanimité si j'ai bonne mémoire.

Je précise un point important : les organisations syndicales ont été consultées en Comité technique par rapport à cette proposition ; laquelle y a été votée également à l'unanimité.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **APPROUVE** les termes de la convention générale de mutualisation des services et directions communs de la communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie et de la ville d'Évreux ; **RÉSILIE** toutes les conventions précédentes de mutualisation des services et directions communs de la communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie et de la ville d'Évreux et **AUTORISE** M. le Maire-Président à signer tous avenants ou tous documents afférents à ladite convention*

## 24 - Mise en place du forfait Mobilités durables pour le personnel

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant, qui a également été délibéré en Conseil municipal d'Évreux, appelle la mise en place du forfait Mobilités durables pour le personnel.

Il y a plusieurs années, nous avons mis en place un forfait Mobilités durables permettant aux agents qui viennent travailler régulièrement en vélo de bénéficier d'une indemnité. Nous avons fixé ensemble son montant au seuil maximal autorisé par la loi, à savoir 200 euros par an. Actuellement, 14 agents sur 2 500 bénéficient de cette indemnité ; c'est dire si nous avons encore à faire pour promouvoir les déplacements à vélo. Au vu de la possibilité qui nous est offerte et à la demande de certains agents, nous vous proposons ce soir d'attribuer cette indemnité aux agents qui viennent travailler très régulièrement en covoiturage. La démarche est identique : favoriser le développement durable et limiter l'utilisation des véhicules légers pour un usage strictement personnel. Cinq à six agents seraient concernés ; ce qui porterait le nombre des bénéficiaires de l'indemnité à une vingtaine. Y a-t-il des remarques particulières ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DÉCIDE** la mise en place du forfait mobilités durables pour les agents de la Communauté d'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, dans les conditions prévues par le décret susvisé et les modalités de mise en œuvre qui ont été indiquées et **DÉCIDE** l'inscription des crédits afférents au budget*

## 25 - Utilisation des gymnases d'intérêt communautaire par les collégiens - Signature d'une convention financière avec les communes non membres d'EPN

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant : M. Boreggio.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Merci M. le Président. Bonsoir mes chers collègues.

Cette délibération concerne l'utilisation des gymnases d'intérêt communautaire qui étaient jusqu'au 31 décembre dernier gérés par le SICOSSE. Six gymnases (Henri Dunant, André Legrand, Navarre, Georges Politzer, Jean Rostand et Marcel Pagnol) sont désormais sous notre égide. Des enfants issus de six communes hors agglomération fréquentent les collèges ayant accès à ces gymnases. Ces communes sont les suivantes : Authueil-Authouillet, Gaudreville-la-Rivière, Glisolles, La Bonneville-sur-Iton, Brosville et Clef-Vallée-d'Eure. Nous allons mettre en place une convention financière avec elles pour fixer le montant des prestations qu'elles devront régler à l'agglomération. Ces prestations seront calculées exactement de la même manière que le faisait le SICOSSE. Nous n'avons absolument rien modifié.

**M. Guy LEFRAND**

Certaines communes nous ont d'ailleurs déjà téléphoné pour valider les montants.

**M. Sylvain BOREGGIO**

En effet. Nous leur avons répondu et communiqué les sommes qu'elles devront régler en 2022.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Y a-t-il des oppositions ? Ce sujet a été travaillé avec les communes et l'ensemble des acteurs. Nous tenons simplement compte de l'engagement qui avait été pris de leur faire payer exactement le même montant. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **APPROUVE** les modalités de calcul ci-après de la participation financière des communes non membres d'Évreux Portes de Normandie qui utilisent les gymnases de l'ex SICOSSE désormais gérés par EPN (Authueil-Authouillet ; Gaudreville-la-Rivière ; Glisolles ; La Bonneville-sur-Iton ; Brosville et Clef-Vallée-d'Eure) :

- Multiplication du potentiel fiscal de la commune par son nombre d'habitants puis pondération par rapport à la population totale des communes. Ce montant est retenu à hauteur de 75% pour former la clé de répartition ;

- Pondération du nombre d'élèves scolarisés par rapport au nombre d'élèves total. Ce montant est retenu à hauteur de 25% pour former la clé de répartition ;

- La somme de ces deux résultats donne le pourcentage final servant de clé de répartition ;

et **APPROUVE** les termes de la convention de participation financière et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout acte afférent.

**26 - Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux et d'EPN - Subvention 2022****M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant porte sur une subvention à l'Amicale du personnel.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Il s'agit d'un dossier que nous retrouvons chaque année et qui concerne une subvention demandée par l'Amicale du personnel de la Ville d'Évreux et d'Évreux Portes de Normandie. Elle s'élevait en 2021 à 1 200 euros. Nous vous proposons de la reconduire à l'identique.

**M. Guy LEFRAND**

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **OCTROIE** à l'Amicale du Personnel de la Ville d'Évreux et d'Évreux Portes de Normandie une subvention de **1 200 €** au titre de l'année 2022.

**27 - DSIL 2022 - Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire Évreux sud****M. Guy LEFRAND**

M. Groizeleau, nous entendez-vous ?

[M. Bruno GROIZELEAU assiste au Conseil en visioconférence.]

**M. Bruno GROIZELEAU**

Oui.

**M. Guy LEFRAND**

Nous vous voyons sur l'écran et vous entendons sur le téléphone.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Quel montage !

**M. Guy LEFRAND**

Rien ne nous arrête.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Je suis sur Youtube sur l'autre poste.

**M. Guy LEFRAND**

Vous êtes prêt à tout pour nous accompagner. M. Boreggio.

**M. Sylvain BOREGGIO**

La délibération suivante concerne le pôle de santé libérale ambulatoire d'Évreux sud que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer devant cette assemblée. Je rappelle que le coût de cette opération s'élève à 2 906 801 euros HT, et que le bâtiment qui va être construit pourra accueillir entre 750 et 900 personnes sur une surface d'environ 1 000 m<sup>2</sup>.

Le plan prévisionnel de financement de cette opération vous est ce soir proposé. Plusieurs financeurs y sont envisagés : les fonds FEADER à hauteur de 12 %, soit 338 564,80 euros ; l'État à travers la DSIL à hauteur de 34 %, soit 986 876 euros ; l'État toujours mais à travers le FNADT à hauteur de 17 %, soit 500 000 euros ; la région Normandie à hauteur de 9 %, soit 250 000 euros ; le département de l'Eure à hauteur de 9 %, soit 250 000 euros. L'autofinancement s'élève à 20 %, soit 581 360,20 euros. Comme vous pouvez le constater, nous nous inscrivons dans un plan de financement maximal qui atteindrait 80 %.

**M. Guy LEFRAND**

Il s'agit d'un budget prévisionnel : tous les éléments ne sont pas validés. J'ai notamment eu l'occasion d'échanger avec M. le Préfet qui nous a clairement fait savoir que la DSIL 2022 serait très nettement inférieure à celle de 2021. Pour le moment, rien n'est définitivement validé. La délibération vise à nous autoriser à demander toutes ces subventions. Qui est contre le fait que nous demandions des subventions ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie. Pardon. M. Dulondel, maire du charmant village.

**M. Michel DULONDEL**

Le pôle de santé libérale est situé à Évreux sud. Il en existe un seul sur notre secteur. Or, j'ai constaté sur internet que ces pôles étaient au nombre de trois : Pont-Audemer, Évreux centre et Évreux sud. Les deux autres ont-ils déjà vu le jour ?

**M. Guy LEFRAND**

Aujourd'hui, un pôle de santé libéral ambulatoire est prévu à La Madeleine. Bien que je me souvienne de certains conseils communautaires où il nous était expliqué qu'il ne fallait surtout pas installer un pôle de santé de l'autre côté du boulevard, nous l'avons fait. Le permis de construire a été déposé, le projet avance bien et le pôle devrait voir le jour fin 2022 ou début 2023 me semble-t-il (M. Roussel le précisera).

Un deuxième pôle de santé libéral ambulatoire est prévu dans l'hyper centre-ville d'Évreux. Nous sommes en train d'y travailler avec les médecins et les infirmières. Nous avons ensuite lancé une réflexion sur la possibilité de mettre en place une Maison de santé, plutôt avec des médecins salariés, sur le secteur de Navarre. Nous avançons également sur le projet de médico-bus, toujours avec des médecins salariés. M. Roussel pourra nous en dire davantage ; l'idée étant de disposer de médecins tournant dans les communes rurales de notre agglomération. Ce projet pourrait voir le jour avant la fin de l'année. Le pôle de santé libéral ambulatoire de La Madeleine avance très rapidement ; celui du centre-ville devrait suivre le même rythme. Le médico-bus sera probablement le premier projet à voir le jour pour rendre service aux communes rurales de notre agglomération. Viendra ensuite le pôle de Navarre, plus petit mais avec des médecins salariés : telle est l'hypothèse que nous vous proposerons dans les mois qui viennent.

Nous avons également d'autres projets, notamment en matière de télémédecine. Nous devrions vous en parler au mois d'avril, lors du prochain Conseil communautaire : là aussi, nous avançons rapidement avec des solutions locales.

M. Roussel, vous pouvez peut-être apporter un complément d'information.

**M. Emmanuel ROUSSEL**

Oui, pour répondre à M. Dulondel, il n'existe qu'un pôle de santé libéral ambulatoire à Évreux. Il réunit entre 50 et 60 professionnels de santé (médecins, infirmiers, podologues, etc.) et est divisé en trois sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires (SISA) : la SISA d'Évreux nord qui englobe Saint-Michel, la SISA d'Évreux centre qui regroupe le centre-ville et Navarre (même s'il ne compte plus de médecin), la SISA d'Évreux sud avec laquelle nous travaillons sur la Maison de santé pluriprofessionnelle. Nous risquons donc de commettre un abus de langage en parlant du pôle de santé libéral ambulatoire de La Madeleine. Nous travaillons en réalité avec les médecins de la SISA d'Évreux sud.

**M. Guy LEFRAND**

M. Dulondel.

**M. Michel DULONDEL**

J'ai vu ces informations sur le site de l'ARS ; lequel mentionnait le pôle de santé Évreux nord et celui d'Évreux centre comme étant en cours de construction. Il s'agit en réalité des SISA donc. Merci.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-après de réalisation du PSLA

*Évreux Sud :*

<i>Financiers</i>	<i>Montant prévisionnel € HT</i>
<i>FEADER</i>	<i>338 564,80 (12 %)</i>
<i>État - DSIL</i>	<i>986 876 (34 %)</i>
<i>État - FNADT</i>	<i>500 000 (17 %)</i>
<i>Région Normandie</i>	<i>250 000 (9 %)</i>
<i>Département de l'Eure</i>	<i>250 000 (9 %)</i>
<i>Autofinancement</i>	<i>581 360,20 (20 %)</i>

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **PROPOSER** son inscription au prochain contrat de territoire ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions au titre de la DSIL 2022 et auprès de tout autre co-financier public ou privé, aux fins d'optimiser le plan de financement, et à signer tous documents afférents et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions relatives à l'attribution de ces subventions ainsi que leurs éventuels avenants ou tout autre document afférent.

**28 - DSIL 2022 - Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) Évreux**

**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant porte sur une demande de DSIL concernant l'IFSI.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Exactement : la même demande pour un plan prévisionnel d'investissement. Je rappelle que l'IFSI est un projet de 5 000 m<sup>2</sup> environ, en plein centre-ville, avec une capacité d'accueil de 750 étudiants et une présence simultanée de 650 élèves. Il représente un coût de 13 405 997 euros. Le plan de financement est divisé en deux, avec d'un côté le parking SILO, et de l'autre le bâtiment IFSI. Il vous est proposé d'établir le plan suivant : la DSIL à hauteur 1 000 000 euros (7 %) pour l'IFSI ; la région Normandie à hauteur de 3 600 000 euros (50 %) pour le parking SILO et de 9 600 000 euros (72 %) pour l'IFSI.

**M. Guy LEFRAND**

Merci la Région.

### M. Sylvain BOREGGIO

En effet, ces 72 % représentent un financement énorme. Le département de l'Eure pourrait en outre attribuer 1 000 000 euros pour le parking SILO (14 %). L'autofinancement pour le parking s'élève à 2 552 041 euros (36 %) ; et pour l'IFSI, à 2 805 997 euros (21 %). Tel est donc le plan de financement proposé, lequel est prévisionnel comme nous l'avons indiqué précédemment.

### M. Guy LEFRAND

Il s'agit de nous autoriser à demander des subventions. Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-après de réalisation de l'IFSI :

<i>Financiers</i>	<i>Montant prévisionnel € HT</i>		
	<i>PARKING SILO</i>	<i>IFSI</i>	<i>GLOBAL</i>
<i>État DSIL 2022</i>		<i>1 000 000 (7 %)</i>	<i>1 000 000</i>
<i>Région Normandie</i>	<i>3 600 000 (50 %)</i>	<i>9 600 000 (72 %)</i>	<i>13 200 000</i>
<i>Département Eure</i>	<i>1 000 000 (14 %)</i>		<i>1 000 000</i>
<b><i>Autofinancement</i></b>	<b><i>2 552 041 (36 %)</i></b>	<b><i>2 805 997 (21 %)</i></b>	<b><i>5 358 038</i></b>
<b><i>TOTAL</i></b>	<b><i>7 152 040</i></b>	<b><i>13 405 997</i></b>	<b><i>20 558 037</i></b>

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 et auprès de tout autre co-financier public ou privé, aux fins d'optimiser le plan de financement, et à signer tous documents afférents et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions relatives à l'attribution de ces subventions ainsi que leurs éventuels avenants ou tout autre document afférent.

## 29 – Règlement budgétaire et financier

### M. Guy LEFRAND

Nous entamons la partie proprement financière avec le règlement budgétaire et financier.

### M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. L'adhésion à l'expérimentation du référentiel comptable M57 que nous avons validé le 29 juin dernier nous oblige à adopter un règlement budgétaire et financier qui rassemble toutes les dispositions budgétaires et comptables qui nous sont applicables. Nous allons y retrouver tout ce que nous devons suivre et appliquer durant cette année 2022. Il s'agit donc d'un simple règlement qui vous est transmis en pièce jointe.

### M. Guy LEFRAND

Cette délibération fait suite à ce que nous avons voté par rapport au passage à la norme M57. Elle est purement technique. Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

☞ **ADOpte** le règlement budgétaire et financier de la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie et **DIT** que ledit règlement budgétaire et financier rentrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

## 30 - Vote des taux 2022

### M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec le vote et la stabilisation des taux en 2022.

### M. Sylvain BOREGGIO

En effet, il vous est proposé de stabiliser ces taux. Je vous les rappelle :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE) à 24,10 % ;
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 8,82 % ;

- la taxe sur le foncier bâti à 2,98 % ;
- la taxe sur le foncier non bâti à 7,39 % ;
- la taxe des ordures ménagères (ex-GEA) à 12,15 % ;
- la taxe des ordures ménagères (ex-CCPN) à 20,76 % ;
- la taxe des ordures ménagères (ex-territoire de l'intercommunalité de Normandie sud Eure) à 17,51 % ;
- la taxe des ordures ménagères pour la commune de Mouettes à 15,25 % ;
- la taxe des ordures ménagères pour les communes de Jouy-sur-Eure et de Fontaine-sous-Jouy à 13,26 %.

Des taux qui restent stables donc en 2022.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Groizeleau, souhaitez-vous intervenir ?

**M. Bruno GROIZELEAU**

Non, tout est dit. Nous maintenons les taux de 2021 en 2022.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Y a-t-il des interventions ? M. Confais.

**M. Max CONFAIS**

Bonsoir.

Je ne reviendrai pas sur les taux, en revanche nous devons les changer. Avec l'augmentation des bases, les différences ne font que grandir. C'est-à-dire que la différence augmente lorsque nous avons 3 ou 4 % sur 12, par rapport au fait de bénéficier de 3 ou 4 % sur 20. Nous aurions au moins dû gommer ces différences grandissantes selon moi.

**M. Guy LEFRAND**

Les bases augmentant, vous voudriez diminuer les taux.

**M. Max CONFAIS**

Non, mais éviter que la différence augmente entre les taux, et maintenir le même écart sans l'augmenter.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Pourquoi l'État a-t-il augmenté les bases de 3,41 % ? Parce que nos charges vont augmenter de plus de 3,41 % en raison d'une inflation galopante. Je vous encourage, mes chers collègues, à faire des emprunts tout de suite si vous le devez, et à ne pas attendre trois mois parce que les taux vont augmenter. J'ai une question à poser à M. Confais : dans la mesure où il va profiter dans sa commune d'une augmentation des bases de 3,41 %, s'engagera-t-il à baisser ses taux ?

**M. Guy LEFRAND**

L'augmentation des bases va-t-elle faire baisser les impôts locaux chez M. Confais ? Bonne question qui achève la démonstration. Bien, merci M. Groizeleau pour cet exemple clair. Je vais donc mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

**☞ MAINTIENT (moins 1 abstention) les taux fiscaux pour l'année 2022 comme**

*suit :*

<b>DESIGNATION DE LA TAXE</b>	<b>TAUX DEFINITIVEMENT VOTE</b>
<b>CFE - Cotisation Foncière des Entreprises</b>	<b>24.10 %</b>
<b>THRS – Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires</b>	<b>8.82 %</b>
<b>TFB - Taxe sur le Foncier Bâti</b>	<b>2,98 %</b>
<b>TFNB - Taxe sur le Foncier Non Bâti</b>	<b>7,39 %</b>
<b>TEOM - Taxe des Ordures Ménagères (ex-GEA)</b>	<b>12,15 %</b>
<b>TEOM - Taxe des Ordures Ménagères (ex-CCPN)</b>	<b>20,76 %</b>
<b>TEOM - Taxe des Ordures Ménagères (ex territoire de l'intercommunalité de Normandie Sud Eure)</b>	<b>17,51 %</b>

<b>TEOM - Taxe des Ordures Ménagères (commune de Mouettes)</b>	<b>15,25 %</b>
<b>TEOM - Taxe des Ordures Ménagères (commune de Jouy-sur-Eure et Fontaine-sous-Jouy)</b>	<b>13.26 %</b>

### **31 - Budget primitif 2022**

#### **M. Guy LEFRAND**

Nous passons au budget primitif (BP) 2022 et à la présentation d'un diaporama.

#### **M. Sylvain BOREGGIO**

Absolument. Nous allons présenter ce diaporama qui reflète le ROB qui vous a déjà été présenté et qui a été validé. Quelques rappels quant aux objectifs de ce budget primitif 2022 : il vise à continuer d'augmenter le niveau d'investissement (nous verrons dans les présentations à quel niveau nous nous situons) ; à produire un haut niveau de service public à l'échelle du territoire ; à maintenir le soutien aux communes (nous l'évoquerons aussi plus avant) ; à développer l'économie et l'emploi ; et surtout, comme nous venons de le voir, à ne pas augmenter les impôts.

Les budgets consolidés de ce BP 2022 s'élèvent à 140 millions d'euros sur la section fonctionnement, contre 133 en 2021 (soit une hausse de 7 millions d'euros) ; et à 76 millions d'euros sur la section investissement, contre 65 en 2021 (soit une hausse de 11 millions d'euros). Le total représente 217 millions d'euros, contre 198 en 2021 (soit une augmentation de 19 millions d'euros).

S'agissant du budget principal, nous allons nous intéresser en premier lieu aux recettes : elles s'élèvent à 91 893 000 euros (soit une augmentation d'un peu plus de 4 millions d'euros). Les dépenses de fonctionnement représentent 82 822 000 euros (soit une hausse de 2,5 millions d'euros). L'épargne brute s'élève à 9 071 000 euros (soit une hausse de 1 460 000 euros) ; ce qui se traduit par un taux d'épargne brute de 9,87 % en 2022, contre 8,66 % en 2021 (soit une hausse de 2,97 %). Le remboursement du capital se situe à 8,4 millions d'euros (soit une hausse de 1,4 million d'euros) ; et l'épargne nette, à 671 000 euros (soit une hausse de 60 000 euros).

Il vous est précisé que le remboursement du capital passe de 7 à 8,4 millions d'euros ; que du côté de l'investissement, les dépenses d'équipement passent de 23,6 à 29,9 millions d'euros, et que l'emprunt d'équilibre passe quant à lui de 18,3 à 24,7 millions d'euros. Je rappelle à ceux qui ne seraient pas coutumiers de ce mode de présentation du budget que l'emprunt d'équilibre qui est ici annoncé est établi sans connaître préalablement le compte administratif. Il évoluera donc en fonction des résultats que nous noterons sur l'année 2021.

#### **M. Bruno GROIZELEAU**

Nous partons du principe que nous réaliserons la totalité des investissements.

#### **M. Sylvain BOREGGIO**

Oui M. Groizeleau, vous avez tout à fait raison : nous partons du principe que nous réaliserons tout, ce qui n'arrive malheureusement jamais.

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles se répartissent comme suit :

- les atténuations de charge (chapitre XIII) représentent 140 000 euros, soit une baisse de 20 000 euros ;
- les produits de services représentent 9 608 790 euros, soit une variation de 372 006 euros ;
- les impôts et taxes représentent 57 523 835 euros soit une hausse d'un peu moins de 2 millions d'euros (1 938 152 euros exactement, par rapport auxquels il faut tenir compte de l'effet non négligeable de GEMAPI à hauteur de 1,8 million d'euros pour expliquer cette très importante augmentation des impôts et taxes, alors même que nous venons de voter leur maintien à taux stables) ;
- les dotations et subventions représentent 24 253 570 euros, soit une hausse de 1 853 748 euros (essentiellement due à la revalorisation des bases) ;
- les produits de gestion courante représentent 107 566 euros, soit une hausse de 7 106 euros ;

- les produits financiers représentent 250 000 euros, soit une baisse de 124 000 euros ;
- les produits exceptionnels représentent 10 000 euros, soit une baisse de 4 100 euros.

La recette fiscale liée à la GEMAPI est reprise à la suite du tableau présenté ; comme l'évolution des bases fiscales, laquelle repose sur un coefficient que nous avons estimé à 1,8 %.

### **M. Bruno GROIZELEAU**

Au moment de l'élaboration du budget primitif, nous n'avions pas connaissance du fait que les bases seraient augmentées de 3,41 %. Nous avons donc estimé cette augmentation à 1,8 %. La différence viendra abonder le budget supplémentaire.

### **M. Sylvain BOREGGIO**

Avez-vous tous bien compris ? Non ? M. Groizeleau expliquait qu'à l'époque où nous avons élaboré le budget, nous n'avions pas connaissance du taux de revalorisation des bases. Nous nous sommes donc fondés sur une estimation de 1,8 %. Ce taux semblait correct, mais la revalorisation est finalement intervenue à hauteur de 3,4 %. Ces recettes supplémentaires nous sont donc favorables. Le surplus financier sera utilisé sur le budget supplémentaire du mois de juin. Par ailleurs, une augmentation de 900 000 euros est à signaler quant aux subventions de fonctionnement : la reprise du SICOSSE l'explique.

En ce qui concerne les dépenses :

- le chapitre XI dédié aux charges à caractère général indique un budget à 10 971 552 euros, soit une hausse de 343 837 euros ;
- les charges de personnel s'élèvent à 35 092 170 euros, soit une augmentation de 1 039 470 euros ;
- les atténuations de produits s'élèvent à 21 297 870 euros, soit une augmentation de 150 702 euros ;
- les charges de gestion courante s'élèvent à 13 401 806 euros, soit une augmentation de 1 314 560 euros ;
- les charges financières s'élèvent à 1 890 000 euros, soit une baisse de 249 000 euros ;
- les charges exceptionnelles s'élèvent à 60 000 euros, soit une augmentation de 2 938 euros ;
- les dotations aux provisions, qui n'existaient pas auparavant, s'élèvent à 11 190 euros ;
- les dépenses imprévues disparaissent en 2022, soit une baisse de 50 000 euros.

Concernant les charges à caractère général (chapitre XI), il a été demandé aux services de faire des efforts continus par rapport aux hausses importantes du prix des fluides. Nous avons tenté de les prendre en compte, j'espère que nous ne nous sommes pas trompés mais que l'escalade des augmentations va cesser.

Le SICOSSE va également impacter très fortement ces charges à caractère général : nous avons six gymnases supplémentaires à gérer.

S'agissant du chapitre XII, le SICOSSE produit les mêmes effets sur les charges de personnel avec une augmentation d'un peu plus de 600 000 euros. Le GVT a été estimé à 1 % et représente 1 million d'euros, ce qui explique les variations dans ce domaine.

Quelques informations importantes vous sont données sur les autres charges de gestion courante qui ont beaucoup varié : le SETOM et la participation d'EPN à hauteur de 1,3 million d'euro ont un impact.

En matière de dépenses d'investissement, il vous est rappelé que l'objectif du présent exercice est de poursuivre l'effort d'investissement avec près de 30 millions d'euros de dépenses d'équipement inscrites au budget principal 2022.

Nous vous présentons quelques projets importants :

- la déviation sud-ouest à hauteur de 1,4 million d'euros ;
- les voiries communautaires avec 648 000 euros de frais d'études et un peu plus de 5 millions d'euros de travaux ;
- l'aménagement de la ZAC Saint-Louis à hauteur de 1,2 million d'euros ;



- des PPI pour la modernisation très attendue des déchèteries à hauteur de 830 000 euros ;
- l'étude pour la construction d'un centre aquatique à hauteur de 950 000 euros ;
- le pôle de santé libéral et ambulatoire de La Madeleine à hauteur de 2 millions d'euros ;
- l'Institut de formation en soins infirmiers à hauteur de 3,1 millions d'euros.

Tels sont les projets phares actuellement en cours.

S'agissant des dépenses d'investissement, il est précisé que nous devons continuer à accroître les fonds de concours en investissement pour aider les communes à investir. Je rappelle qu'en 2017, EPN a accordé 2 millions d'euros de fonds de concours pour la première fois aux communes. Aujourd'hui, ces 2 millions d'euros sont devenus le minimum garanti que propose EPN aux communes. Cette même somme est donc inscrite au budget 2022 pour que les communes réalisent leurs investissements.

Le contrat de territoire devait s'arrêter en 2021 ; il est prolongé jusqu'en 2022. Il est reconduit à l'identique, vous avez les chiffres sous les yeux : plus de 244 millions d'euros d'investissement dont 30,5 millions d'euros de financement par la Région et 23 millions d'euros financés par le Département. Le tableau présenté fait apparaître ensuite les autres financeurs.

Il a été question au début de cette présentation d'investissements forts en augmentation continue. Le tableau qui vous est présenté reprend les dépenses d'investissement brut par rapport à la population depuis 2014. Il montre qu'en 2022, 264 euros par habitant sont investis, contre 101 au niveau national (soit 2,5 fois plus).

#### **M. Guy LEFRAND**

Sur une strate identique.

#### **M. Sylvain BOREGGIO**

Sur une strate identique, tout à fait.

#### **M. Guy LEFRAND**

C'est-à-dire en dehors des toutes petites communes ou des grandes métropoles, en comparant ce qui est comparable.

#### **M. Sylvain BOREGGIO**

Ces chiffres prouvent que nous avons un véritable besoin en investissement auquel nous répondons depuis des années.

Nous allons maintenant examiner les budgets annexes.

S'agissant du budget de l'eau, l'évolution des dépenses de fonctionnement est de + 2,6 % ; l'évolution des recettes est de + 1,7 % ; ce qui nous donne un autofinancement brut qui passe de 3 132 000 à 3 096 000 euros ; un autofinancement net qui passe de 966 000 à 1 001 000 euros ; et un remboursement du capital qui passe de 2 166 000 à 2 095 000 euros. Côté investissement, l'emprunt d'équilibre passe de 2 390 000 à 4 098 000 euros, soit une évolution de + 71,5 % ; et ce, toujours avec les mêmes réponses en attendant le compte administratif.

En matière d'assainissement collectif, les dépenses réelles augmentent de 0,9 % ; les recettes baissent de 1,5 %. L'autofinancement brut passe de 3 673 000 à 3 455 000 euros. L'autofinancement net passe de 560 000 à 405 000 euros. Le remboursement du capital passe de 3 113 000 à 3 050 000 euros. Côté investissement, l'emprunt d'équilibre passe de 3 280 000 à 5 781 000 euros en raison de l'évolution des dépenses d'équipement qui passent de 5 353 000 à 8 729 000 euros.

S'agissant du budget Mobilités, les dépenses de fonctionnement augmentent de 7,4 %, passant de 15 152 000 à 16 275 000 euros. Le transfert de la compétence des transports scolaires de la part de la Région a ici un impact important. Les recettes augmentent de 7 %, passant de 16 928 000 à 18 121 000 euros. L'autofinancement brut passe de 1 776 000 à 1 845 000 euros. L'autofinancement net passe de 1 193 000 à 1 365 000 euros. Le remboursement du capital passe de 58 000 à 480 000 euros. Côté investissement, les dépenses d'équipement passent de 3,5 à 2,5 millions d'euros. L'emprunt d'équilibre passe de 1,7 million d'euros à 861 000 euros, soit une baisse de près de 50 %. La subvention d'équilibre passe de 666 000 euros en 2021 à 831 000 euros au BP 2022.

Je ne vais pas vous lire la synthèse portant sur les zones d'activités. Vous la trouverez dans le document. M. le Président, mes chers collègues, voici ce que je pouvais vous dire sur ce budget primitif 2022.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Ce budget reprend les discussions que nous avons déjà eues lors du débat d'orientation budgétaire. M. Groizeleau, voulez-vous ajouter quelque chose ?

**M. Bruno GROIZELEAU**

Non, M. Boreggio a tout dit.

**M. Guy LEFRAND**

Parfait.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Je pourrais seulement ajouter que les dossiers qu'a présentés Mme Auger...

*[Perte de connexion avec M. Bruno GROIZELEAU.]*

**M. Guy LEFRAND**

Pardon mais nous n'avons pas entendu.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Nous ne vous avons pas compris.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Je disais que les dossiers présentés par Mme Auger en début de Conseil rapportent déjà 670 000 euros qui n'ont pas été inscrits au budget.

**M. Guy LEFRAND**

Cette remarque n'est pas inintéressante.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Il n'a pas demandé d'applaudir Mme Auger, mais presque.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Vous pourriez l'applaudir.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. M. Levert.

**M. Cédric LEVERT**

Je viens de me faire couper l'herbe sous le pied.

**M. Guy LEFRAND**

C'est toujours comme cela avec les budgets.

**M. Cédric LEVERT**

Tant mieux. Je disais que les délibérations 1, 2 et 3 qui ont été votées ce soir ne sont pas inscrites au budget.

**M. Guy LEFRAND**

C'est cela.

**M. Cédric LEVERT**

Je voulais également féliciter et remercier Mme Moussel ainsi que les équipes : j'ai envoyé un certain nombre de questions à la réception des plis, et j'ai obtenu quasiment toutes les réponses en 24 heures, ce qui m'a vraiment beaucoup surpris.

**M. Guy LEFRAND**

Merci pour les services.

**M. Cédric LEVERT**

Un point de vigilance demeure : nous investissons beaucoup, plus que la moyenne nationale, et l'endettement va de pair avec cela. Je ne juge pas, mais nous devons rester vigilants afin que la croissance des investissements et de la dette soit malgré tout mesurée ; elle commence en effet à atteindre un niveau assez important.

**M. Guy LEFRAND**

Il s'agit du travail quotidien de M. Groizeleau et de ses équipes : arriver à investir massivement sur ce territoire par rapport à ce qui se fait ailleurs et à ce qui se faisait avant, tout en restant dans des lignes qui nous permettent de continuer à travailler. C'est aussi la raison pour laquelle, dans le cadre de l'évolution des investissements, nous avons étalé certains d'entre eux de manière à ne pas nous trouver en difficulté.

**M. Sylvain BOREGGIO**

M. Groizeleau a bâti un plan pluriannuel d'investissements qui reprend tout ce qui va être réalisé sur la durée du mandat. Tout est listé afin de vérifier que les investissements sont supportables pour les comptes d'Évreux Portes de Normandie.

**M. Bruno GROIZELEAU**

En ce qui concerne le plan et l'endettement, nous avons anticipé la hausse des taux : nous avons emprunté sur 2021 avec des déblocages jusqu'en 2024 à des taux très bas.

**M. Guy LEFRAND**

Voilà l'avantage de compter parmi nous un ancien gestionnaire du Crédit Agricole. Ce point est fondamental. Les taux sont en train de monter. Le fait de les avoir stabilisés et protégés pour les trois années à venir va nous permettre de tenir au moment du remboursement des investissements maximum.

M. Dulondel.

**M. Michel DULONDEL**

Je souhaite poser une question à M. Groizeleau, notre ministre des finances.

**M. Guy LEFRAND**

Tous les ministres des finances se prénomment Bruno.

**M. Michel DULONDEL**

S'agissant des fonds de concours aux communes, la ligne a-t-elle augmenté ? Est-elle stable ou a-t-elle diminué ?

[Brouhaha]

**M. Michel DULONDEL**

Elle est au même taux. Je n'ai pas bien suivi alors.

**M. Guy LEFRAND**

Ces fonds s'élèvent à 2 millions d'euros.

**M. Bruno GROIZELEAU**

Ils sont stables et assurés à hauteur de 2 millions d'euros. En cas de demande très importante, nous pourrions abonder le fonds au moment du budget supplémentaire.

**M. Guy LEFRAND**

Je rappelle qu'il s'agit de la seule ligne d'investissement qui ait été sanctuarisée. Il y a deux ou trois ans, nous avons décidé, en accord avec M. Groizeleau, que nous n'y toucherions pas. Le plafond minimum est donc de 2 millions d'euros, et il existe une possibilité d'aller au-delà en cas d'investissement important des communes. Cette ligne d'investissement est la seule à être sanctuarisée.

M. Nogarède.

**M. Alain NOGARÈDE**

Merci M. le Président. Bonsoir chers collègues.

S'agissant des budgets de l'eau et de l'assainissement, des investissements importants ont été faits : le centre de traitement des eaux usées (CTEU) et la station de traitement de l'eau potable. Nous subissons encore le contrecoup de ces emprunts ; lesquels ont d'ailleurs été renégociés. Je crois que nous traversons effectivement une période quelque peu difficile, mais nous n'avons pas augmenté le prix de l'eau et de l'assainissement, comme nous l'avons rappelé. Il est vrai que nous sommes vigilants quant à ces budgets dédiés à l'eau et à l'assainissement. Je veux redire que de gros investissements ont été faits et qu'ils ne sont plus à faire. En revanche, nous avons de nouvelles stations d'épuration depuis deux ans avec la CCPN. Nous allons donc avoir encore quelques investissements à prévoir ; ils seront toutefois moins lourds à supporter.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Je ne sais pas si Mme Bonnard ou M. Pichois veulent intervenir.

**Mme Carine BONNARD**

Je reviens sur le PPI : pourra-t-il nous être présenté en Conférence des Maires afin que nous puissions évoquer l'étalement dont il a été question et les échéances des grands projets structurants ?

**M. Guy LEFRAND**

Très bonne remarque.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Bien sûr. C'est noté. M. Groizeleau, en êtes-vous d'accord ?

**M. Bruno GROIZELEAU**

Cela aurait déjà dû être fait si je n'avais pas connu quelques turbulences. J'ai en effet été absent durant 5 ou 6 réunions (j'en profite d'ailleurs pour remercier M. Boreggio), mais me suis toutefois engagé à présenter le PPI en Commission des finances et en Conférence des Maires.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. L'occasion m'est ainsi donnée de remercier M. Groizeleau qui, malgré ses difficultés de santé, n'a jamais été absent lorsque nous avons eu besoin de lui.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Il a toujours travaillé à distance, mais il a toujours travaillé.

**M. Guy LEFRAND**

Il est un exemple assez exceptionnel pour nous tous et montre l'investissement permanent des élus du peuple. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Gardez bien les mains levées s'il vous plaît : 8 abstentions.

Le budget est donc adopté, félicitations.

*Le Conseil communautaire :*

**ADOpte (moins 8 abstentions) le Budget primitif 2022, arrêté à la somme, en dépenses, de 216 915 138 € se répartissant comme suit :**

EN EUROS	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	45 304 686	92 384 463	137 689 149
SERVICE DES EAUX	10 330 134	13 486 552	23 816 686
SERVICE ASSAINISSEMENT	15 278 394	11 347 063	26 625 457
SPANC	31 900	369 504	401 404
MOBILITES	3 307 045	18 405 626	21 712 671
PEPINIERE SCIENTIFIQUE	315 828	411 227	727 055
LA CROIX PRUNELLE (budget economie ex-CCPN)	87 916	312 894	400 810
<b>SOUS TOTAL BUDGETS HORS ZONES</b>	<b>74 655 903</b>	<b>136 717 329</b>	<b>211 373 232</b>
<b>ZONES D'ACTIVITES HTVA</b>	<b>1 218 634</b>	<b>2 508 252</b>	<b>3 726 886</b>
ZAC DU LONG BUISSON 1	125 000	935 000	1 060 000
ZAC DU LONG BUISSON 2	230 000	547 250	777 250
ZAC DU LONG BUISSON 3	0	0	0
ZAC LA FOSSE AU BUIS SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	0	370	370
ZONE D'ACTIVITES LES SURETTES GRAVIGNY	852 271	879 116	1 731 387
ZA GAUVILLE PARVILLE	0	4 859	4 859
ZA DE MISEREY	2 000	2 000	4 000
ZAC DE L'ARBRE SAINT GERMAIN-MARCILLY	9 363	139 197	148 560
ZAC DES VIGNES-DROISY	0	460	460
<b>ZONES D'HABITAT HTVA</b>	<b>258 000</b>	<b>1 557 020</b>	<b>1 815 020</b>
ZAC DU VALLON FLEURI ST SEBASTIEN DE MORSENT	258 000	1 556 000	1 814 000
ZAC DU VALLOT ARNIERES SUR ITON	0	1 020	1 020
<b>SOUS TOTAL BUDGETS ZONES</b>	<b>1 476 634</b>	<b>4 065 272</b>	<b>5 541 906</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>76 132 537</b>	<b>140 782 601</b>	<b>216 915 138</b>

### **32 - Exercice 2022 - Création et modification d'Autorisations de Programme/Crédits de paiements et d'Autorisations d'Engagement/Crédits de paiement**

**M. Guy LEFRAND**

Nous poursuivons ce Conseil avec les autorisations de programme/crédits de paiements (AP/CP) et les autorisations d'engagement/crédits de paiement (AE/CP).

**M. Sylvain BOREGGIO**

Après chaque budget, les AE/CP et les AP/CP sont impactés. Vous les retrouverez dans les tableaux joints à la délibération. Je ne vais pas tous vous les lire.

Les modifications sont classiques. Elles sont faites par rapport à des reports ou des avances sur les investissements en cours. Nous redistribuons les sommes afin qu'elles soient affectées sur les bonnes années de dépenses. Quatre créations d'AP/ CP sont aussi proposées.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Y a-t-il des remarques ? Cette délibération est une conséquence de ce que nous venons de voter. Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **ADOpte** les créations et modifications d'AP/CP et d'AE/CP pour 2022*

### **33 - Gestion active de la dette 2022**

**M. Guy LEFRAND**

Dossier suivant : la gestion active de la dette.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Cette délibération a pour objet de faire le point dans le cadre de la gestion active de la dette pour 2022, et de donner délégation au Président et, le cas échéant au Vice-président chargé des finances, pour :

- procéder dans les limites fixées par une délibération spécifique du Conseil communautaire à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ;
- prendre les décisions mentionnées à l'article que je ne citerai pas, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- pouvoir réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par délibération spécifique du Conseil communautaire.

Il est bien précisé qu'à travers cette gestion active de la dette, le Conseil communautaire sera tenu régulièrement informé des emprunts, contrats financiers et lignes de trésorerie contractés dans le cadre de cette délégation, ainsi que des opérations de gestion afférentes, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Voilà ce que je pouvais succinctement dire sur ce document.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

**M. Cédric LEVERT**

Je souhaitais faire un point sur les indices. Il convient d'être vigilant quant à l'indice harmonisé des prix à la consommation. Il figure en effet dans la liste des indices et vous n'êtes pas sans savoir qu'il explose. Il s'agit certainement d'un indice qu'il conviendra d'exclure pour le choix des emprunts.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Absolument. Nous pouvons faire confiance aux services qui ont un grand savoir-faire et ne laissent rien passer dans ce domaine.

**M. Cédric LEVERT**

Puisqu'il est donné de pouvoir choisir parmi ces indices, je préfère dire qu'il convient d'être vigilant quant à celui-ci.

**M. Sylvain BOREGGIO**

Bien sûr : cet indice est à manipuler avec beaucoup de prudence. Tout à fait.

**M. Guy LEFRAND**

Je rappelle que nous sommes aujourd'hui libérés des emprunts toxiques que nous avons contractés. Il s'agit d'un sujet majeur et il est important de le rappeler. En l'absence de remarque, je vais mettre cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **DÉCIDE** de conclure, si les conditions s'y prêtent et en fonction des opportunités, des opérations de marchés, **DONNE** délégation pour l'année 2022, à Monsieur le Président et au Vice-président chargé des finances, pour conclure ces opérations de*

*marchés, et résilier ou modifier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction des fluctuations des taux d'intérêts aux fins de se prémunir contre ou de tirer parti de ces fluctuations. Il lui sera également possible de réaliser une annulation d'opération de retournement et **AUTORISE** Le Président ou au Vice-président, à qui le Président délèguerait cette fonction, à lancer une consultation et à passer des ordres auprès du ou des établissements retenus ainsi qu'à signer tous les documents administratifs se rapportant aux opérations de marchés, ainsi qu'à toutes autres opérations relatives à la dette*

### **34 - Communes d'Évreux et Fauville - Impasse de la Rougemare - Convention de mise à disposition EPN/ETAT**

#### **M. Guy LEFRAND**

Je vous propose une dernière délibération mes chers collègues. Elle n'était pas prévue initialement à l'ordre du jour, mais vous l'avez sur table et elle vous a été envoyée par mail le même jour que la convocation au Conseil.

Cette délibération ne pouvait pas être présentée dans la mesure où des échanges continuaient entre la préfecture et l'agglomération. Il y a quelques jours, lors d'une discussion bilatérale avec le Préfet, nous avons réglé les difficultés liées à ce dossier qui concerne la Rougemare.

Ce terrain fait honte à notre territoire ; nous pouvons tous le voir depuis la déviation. Il a longtemps servi de décharge. Les gens du voyage l'ont utilisé pour faire de la récupération plus ou moins licite. Ce terrain est pollué et appartient toujours à l'État.

Nous vous proposons ce soir de signer une convention par laquelle l'État nous autorise à nettoyer et dépolluer ce terrain. Nous l'acquerrons ensuite pour le revendre ; sachant que de nombreuses entreprises de notre territoire (notamment de Fauville) sont candidates à l'achat. Nous avons travaillé sur ce dossier avec M. Morillon, maire de Fauville. Il vous est aujourd'hui proposé de nous autoriser à signer cette convention qui nous permettra enfin de nettoyer ce terrain avant de l'acquérir et de le mettre en vente.

M. Morillon.

#### **M. Marc MORILLON**

Merci. Bonsoir à toutes et à tous.

Je tenais à vous remercier M. le Président pour les tractations que vous avez pu mener auprès des différents préfets. L'aboutissement de ce dossier est important pour la commune de Fauville : comme vous l'avez mentionné, cette verrue est source de pollution pour les riverains et pour la population en général. Si cette délibération constitue l'aboutissement du dossier, j'en suis très satisfait.

#### **M. Guy LEFRAND**

Merci M. le Maire. En tout état de cause, et à défaut d'aboutissement, il s'agit d'un moment important qui va enfin nous permettre d'avancer nous l'espérons très rapidement. Comme pour les Surettes, les candidats à l'installation sur ce terrain sont nombreux.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

*Le Conseil communautaire :*

*☞ **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition avec autorisation de travaux à passer avec l'État pour la mise à disposition d'EPN de terrains sis Impasse de la Rougemare sur les communes d'Évreux et Fauville et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout acte afférent.*

#### **M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, nous avons été particulièrement efficaces. Je considère que le fait que nous ayons travaillé rapidement ce soir est une marque de confiance accordée au Bureau communautaire. Au nom de celui-ci, je vous remercie. Cette confiance nous honore, mais nous oblige aussi à être toujours plus précis et clairvoyants avec vous. Nous sommes très honorés de votre confiance ce soir.

M. Nogarède ne veut pas que je conclue et entend parler après moi.

**M. Alain NOGARÈDE**

Cela est très bien dit M. le Président. Je voulais reprendre la remarque de mon collègue M. Gilles, maire de Miserey : je pense que l'agglomération Évreux Portes de Normandie mérite d'être davantage connue de ses habitants.

Notre équipe de communication compte des gens de valeur ; nous devons les exploiter au maximum. Certes, le mot n'est pas joli, mais ils sauront me le pardonner. Je crois qu'il nous faut communiquer beaucoup plus au niveau général, mais aussi produire des communications ciblées.

Je pense notamment aux premières délibérations votées aujourd'hui : il conviendra de communiquer à ce propos auprès des habitants des immeubles concernés par les subventions allouées. Je pense également aux futurs étudiants ou apprentis. Je crois que nous pouvons faire des communications ciblées pour dire qu'Évreux Portes de Normandie est à l'origine de ces réalisations et de l'aide apportées à ces personnes. Nous devons vendre cela, me semble-t-il.

**M. Guy LEFRAND**

Merci. Vous pourriez presque être Président de l'agglomération M. Nogarède.

**M. Alain NOGARÈDE**

J'y pense. J'y pense.

**M. Guy LEFRAND**

Merci à toutes et à tous.

---

***La séance est levée à 19h29.***